

363

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 363 26 mai 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Pierre Moor
Victor Ruffy

Vendeuses à l'encan

L'an dernier, malgré le très net ralentissement des affaires, les grandes sociétés de distribution ont poursuivi sur leur lancée expansionniste : ouverture de nouvelles succursales, transformation et agrandissement de magasins, extension de l'assortiment, etc., toutes mesures se traduisant par une extension de la surface de vente accessible à la clientèle : de 365 000 m² à 398 300 m² à la Migros, de 93 500 m² à 111 200 m² chez Globus/ABM, de 43 700 m² à 47 600 m² chez Denner. Les ventes n'ont évidemment pas toujours manifesté le même élan : si Denner continue de mener le train avec + 9,6 %, la Migros et Jelmoli-Zurich n'atteignent pas même les + 5 %, tandis que les autres ont soit très faiblement progressé (Coop + 2,7%), ou carrément reculé.

Selon les chiffres publiés à ce jour, dans toutes les grandes entreprises (sauf chez Denner), l'effectif du personnel a diminué l'an dernier, de quelques dizaines (Mercure), ou plus souvent de plusieurs centaines d'unités (Migros, Coop, Globus, etc.). Ces « amaigrissements » sont présentés comme autant d'attestations d'efficience rationalisatrice. Le chiffre d'affaires par personne occupée comptant parmi les ratios favorisés des gestionnaires des grandes entreprises commerciales, ils n'hésitent pas à peser sur l'emploi pour compenser le fâcheux effet arithmétique de la progression réduite du chiffre d'affaires.

Ce sont surtout les femmes, largement majoritaires dans certaines catégories de salariés du commerce de détail, qui voient leurs difficultés s'accroître. Au premier rang des victimes : les vendeuses de grands magasins ; traditionnellement non syndiquées, souvent sans formation professionnelle, engagées avec un statut pas toujours clair (« auxiliaires permanentes »), tenues en laisse par un système de primes dérisoires, chassées de leur rayon sinon de l'entreprise par le libre-service envahissant, les « demoiselles de magasin » connaissent un sort moins enviable que jamais.

Selon l'OFIAMT, l'effectif de la main-d'œuvre féminine dans les grands magasins a été constamment inférieur l'an dernier au niveau de... 1966 (de 7,1 % à 12,6 % selon les trimestres). Les comités d'entreprise, là où ils existent, ne disent évidemment rien ; quant à la présence syndicale, elle demeure pour le moins discrète.

En France, toutes sortes de grèves et manifestations diverses agitent actuellement le personnel des grandes surfaces et autres usines de distribution. Les vendeuses y prennent une part active, quand elles n'en sont pas les instigatrices. Et, de plus en plus souvent, comme on l'a vu en Amérique, la clientèle se montre compréhensive, très compréhensive pour les problèmes des salariés. On a sans doute déjà dû évoquer cette horrificante éventualité dans les états-majors de Zurich et de Bâle.

Pour l'heure, pas de problème : l'ordre règne sur le front de vente.

Qu'est-ce qu'ils fabriquent ?

Apparues au hasard d'un changement d'administrateurs, ces quatre sociétés, au nom familier, dans les colonnes de la « Feuille officielle suisse du commerce » (13 mai 1976) :

— Lockheed Aircraft (Europe) SA, à Genève, distribution et vente de tous les produits de la « Lockheed Aircraft Corporation », à Burbank (Californie, USA).

— Lockheed Aircraft International AG, à Genève, fabrication et vente d'avions, etc.

— Lockheed Aircraft (Mid-East) SA, à Genève, promotion de la distribution de tous les produits de la « Lockheed Aircraft Corporation », à Burbank (Californie, USA).

— Lockheed Systems SA, à Genève, mise en œuvre de systèmes électroniques pour le maniement des informations, etc.

— Lockheed Technology SA, à Genève, vente de systèmes de technologie appliquée aux ressources terrestres, etc.

Une leçon d'urbanisme

La Municipalité de Shangaï est la seule, avec Pékin et Tien-Tsin, qui dépende directement du pouvoir central, sans le corps intermédiaire de la province. C'est la ville la plus peuplée du monde, après Tokyo, avec ses 11 millions d'habitants, dont la moitié répartis en dix districts urbains, l'autre en dix districts ruraux, divisés eux-mêmes en communes populaires. Elle s'étend sur 6185 km² (presque deux fois le canton de Vaud), dont 140 pour la ville proprement dite. Partagée pendant un siècle entre les puissances européennes et japonaise, qui s'étaient fait accorder les fameuses « concessions » exterritorialisées, elle se trouva à la libération comme cloisonnée, sans liaisons routières convenables entre les différentes parties de la ville. Premier centre industriel du pays, elle comprenait d'innombrables taudis dépourvus de toute infrastructure. Quant à sa campagne c'était, comme le reste du pays, la plus pauvre du monde, subissant les crues du Yang Tsé, année après année, livrée à la famine et aux épidémies.

C'est dire qu'il valait la peine d'insister pour obtenir un exposé par des cadres supérieurs du bureau d'urbanisme de Shangaï. Hors programme, cette conférence occupa tout un samedi soir, de 19 à 22 heures.

La Suisse en autobus

Les urbanistes nous expliquèrent comment le nouveau régime dut, dès 1949, construire des axes nord-sud, qui manquaient totalement entre les diverses concessions, et une route circulaire de plus de 20 km, large de 35 mètres, qui permit de décharger le centre. Des 42 lignes d'autobus, couvrant 300 km, ils ont fait aujourd'hui 150 lignes desservant 3400 km. Chaque jour, on transporte ainsi 5 millions et demi de voyageurs, presque la population de la Suisse !

On nous relata aussi l'installation de services industriels, le déplacement en banlieue des industries bruyantes ou polluantes, la transformation de taudis en quartiers d'habitations salubres (plus de 100 cités ouvrières groupées à proximité pas trop immédiate des ateliers), le voûtage des cours d'eau stagnante, la création d'espaces verts, le traitement des déchets organiques (11 500 tonnes par jour) et le recyclage des autres (1500 tonnes par jour).

Le niveau de décision

Les participants ne se firent pas faute de mitrailler de questions les experts. Comment s'établissent les priorités ? Qui prépare le plan ? Qui paie ? Qui sont les aménagistes ?

Il résulte de l'entretien que la priorité va largement à l'agriculture, d'où cette impression de gigantesque plan Wahlen que donne la Chine, où l'on sème des céréales et des légumes jusqu'au bord des routes de banlieue. Les bâtiments s'édifient en principe sur les terres incultes. S'il faut absolument occuper des terres cultivées, on choisit celles dont le rendement est le plus faible.

Quant aux industries, elles se développent dans le cadre du plan national, mais souvent en complémentarité de l'agriculture.

A n'importe quel échelon, les besoins sont déterminés en principe par les masses, qui présentent leurs revendications à l'échelon supérieur, c'est-à-dire le comité révolutionnaire du district, assisté d'un bureau d'urbanisme, ou des constructions et transports. Tous les projets sont centralisés au bureau d'urbanisme de la municipalité qui les équilibre et présente périodiquement le programme de révision du plan au comité révolutionnaire municipal, autorité suprême. Il y a un va-et-vient entre la population et les autorités, un patient effort d'explications réciproques des besoins sectoriels et du besoin global. Cette sorte d'enquête-participation permanente pourrait bien expliquer ce large consensus qui nous paraît, à nous autres Occidentaux, si artificiel.

La Municipalité de Shangaï dispose de ressources

propres qui lui permettent de financer la construction de logements, la création de zones de verdure et les services industriels et sociaux. Tout au plus l'Etat l'aide-t-il à indemniser les propriétaires de taudis expropriés, généralement par la mise à leur disposition de nouveaux logements. Ces ressources municipales proviennent du produit des services industriels, des loyers, et d'une part du profit des magasins d'Etat. Il existe aussi une société municipale qui achète les légumes aux communes populaires, les transporte et les revend au marché. L'équipement industriel, en revanche, est financé par l'Etat, qui est le plus souvent directement propriétaire des usines et dispose ainsi du profit qu'elles réalisent.

Suivant le nouveau système issu de la Révolution culturelle, ils sont choisis parmi les ouvriers et paysans expérimentés et reçoivent une formation supérieure dans des établissements spécialisés dont on ne nous a pas indiqué le programme. Mais ils sont encadrés par des diplômés supérieurs de l'ancien système, qui se retrempe dans l'ambiance populaire en effectuant un stage annuel — comme pour les cadres — à la campagne ou à la fabrique. Là, non seulement ils participent à la production, mais réalisent des enquêtes sur le tas, parmi leurs camarades, qui les feront échapper au virus technocratique.

Pas de propriété privée du sol

Evidemment, les problèmes d'aménagement du territoire sont bien simplifiés dans une société qui ne connaît pratiquement pas la propriété privée du sol. Certes existe-t-il encore, dans les villes, des logements qui appartiennent à des individus qui ne les habitent pas. On cite même en exemple un célèbre écrivain vivant à l'étranger. Mais les loyers sont si bas que la menace de spéculation foncière ou d'exorbitantes indemnités d'expropriation n'existe pas. Quant aux lopins de terre et aux logements individuels de la campagne, ils ressortissent plus à la jouissance viagère qu'au droit d'user et d'abuser dont nous avons hérité avec la propriété romaine.

¹ Voir DP 362.

Enfin l'accent mis sur le développement agricole et celui des biens de consommation, en toute priorité, donne à l'aménagement du territoire une finalité simple. Nos conférenciers ont même déclaré que l'être humain est le bien le plus précieux au monde. Certains ne s'attendaient pas à entendre une telle déclaration personnaliste dans ce continent qui se réclame du marxisme-léninisme...

Ph. A.

NEUCHÂTEL

Deux journaux face à face

On sait le canton de Neuchâtel partagé entre le Haut et le Bas, comme il est « couvert » par deux quotidiens, la « Feuille d'Avis de Neuchâtel — L'Express » (« Le plus ancien journal de langue française » (!), et « L'Impartial » (« Feuille d'avis des montagnes »), « quotidien neuchâtelois et jurassien paraissant à La Chaux-de-Fonds ». Ces deux publications, à l'allure totalement différente, règnent jalousement, en fait d'actualité « locale », sur la portion du pays neuchâtelois correspondant, en gros, à leur titre.

Nul doute que les « credo » politique et rédactionnel de « L'Impartial » et de la « FAN » soient divergents, il reste à le découvrir dans les textes. C'est ce que nous nous proposons de faire au long d'un « feuilleton » qui pourrait durer quelques semaines. Début de l'expérience, vendredi 14 mai (les délais rédactionnels nous contraignent à ne « dépouiller » pour cette fois en somme que les journaux du week-end, lundi compris).

Premier test : des sujets traités en commun, d'importance cantonale ou régionale.

— Economie. L'assemblée générale d'Ebauches SA (numéros du samedi 22).

« Grosso modo », volume semblable dans les deux journaux.

« L'Impartial », sous la signature de son rédacteur en chef, Gil Baillod, introduit de substantielles citations des discours de MM. Karl Obrecht, président, et Serge Balmer, président de la direction

générale, par une question: « Pourquoi 40 787 actions perdent-elles l'usage de la parole en entrant dans la salle comme autant de fidèles dans la nef du temple ? ». La conclusion de l'article : l'interrogation capitale, c'est l'effort financier indispensable à la « consolidation du futur ».

Mêmes citations, à peu de choses près, et conclusion semblable dans la « FAN » (Cl.-P. Ch.) où seule l'« amorce » du papier change : l'auteur tente là de capter l'attention du lecteur en rappelant la polémique suscitée par le diagnostic pessimiste du magazine américain « Business Week », à propos de l'horlogerie helvétique.

— Politique.

a) Les incidents de dimanche dernier à Moutier (numéros du lundi).

« L'Impartial » répercute sans autre le compte rendu de l'Agence télégraphique sur le sujet (description des faits la plus neutre possible et com-

muniés des deux parties en présence, Force démocratique et groupe Béliet). De son côté, la « FAN », qui donne, compte tenu d'une présentation typographique générale beaucoup plus tapageuse que son homologue des « Hauts », la même importance à cette actualité, présente les événements dans des termes pratiquement semblables, en y ajoutant toutefois une note supplémentaire mettant en cause la « passivité » de la police « comme chaque fois dans de telles circonstances ».

b) Entretien avec Jean Ziegler au Club 44, à La Chaux-de-Fonds. Compte rendu aimable, sans prise de position nette dans les deux journaux qui se plaisent à relever l'affluence considérable du public pour cette soirée (« On n'avait plus vu pareille cohue depuis Bédart et Sartre » pour la « FAN »).

Les prochains jours seront-ils plus révélateurs ?

La villa et les incompatibilités

Est-il permis d'avoir des idées de gauche et d'habiter une villa ? C'est ainsi que M. Ziegler est coupable, non d'avoir écrit un livre, mais d'avoir écrit un livre de critique du capitalisme suisse et d'habiter une villa. M. Graber que l'on ne peut confondre avec M. Ziegler, était coupable, aux yeux des radicaux vaudois exaltés par la fièvre électorale et de M. Michel Jaccard en plein dérapage, non d'être socialiste, mais d'être socialiste et d'habiter une villa.

La gauche elle-même n'échappe pas au mythe. La villa du patron ! La LMR publiait, au temps du conflit Bobst, des photographies panoramiques de la villa de M. Kalbermatten, à Jouxens.

Ou encore est-il possible d'appartenir à un conseil d'administration et d'être de gauche ou tout simplement objectif ? Il y a, ainsi le veut la vie économique, pas mal de conseils d'administration de coopératives, de sociétés sans but lucratif (qui est administrateur de DP ?) ou de sociétés régies par les pouvoirs publics. 82 % des parle-

mentaires appartiennent à un conseil d'administration au moins. Mais comment en conclure, comme M. Ziegler, que le Parlement est « aliéné » ? M. Michel Jaccard (voyez plus haut !) reprochait à M. Graber de présider une banque vaudoise. Mais il ne la présidait que parce qu'il s'agissait d'une banque soumise au droit public, garantie et contrôlée par l'Etat.

Bref, si sur ces sujets, on faisait autre chose que du Michel Jaccard... Villas : ça nous suffit !

En revanche, ce qui est clair, politique et revendication, ce sont les incompatibilités.

Ainsi, il est

— incompatible de présider le Fonds national de la recherche scientifique et d'être lié à un trust chimique.

— d'avoir été conseiller fédéral et de servir des banques ou groupes économiques puissants,

— d'être membre de la commission militaire et administrateur d'une société d'armement.

La liste n'est, bien sûr, pas exhaustive.

Un cadre indispensable pour un tableau menacé

Chaque citoyen a reçu le texte de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, 72 articles suivis de la petite phrase adéquate « Celui qui accepte cette loi doit voter « oui » ; celui qui la rejette doit voter « non ». Il reste à espérer que les enjeux de ce texte, dont la compréhension est encore obscurcie par la polémique qu'ils suscitent, apparaîtront finalement assez clairs pour justifier l'organisation d'une consultation populaire sanctionnée par un « oui » ou un « non » sans équivoque. Nous nous efforçons, la semaine passée dans ces colonnes (DP 362), de démystifier le recours systématique aux grands mots, « centralisme », « technocratie ». Aujourd'hui, voyons de plus près la pratique de l'aménagement du territoire... en partant du bas de la pyramide, de ce qu'il est convenu d'appeler le « plan de zone ».

Datant de la fin du siècle passé, engendrés par l'anarchie urbaine industrielle, les plans de zones se sont peu à peu généralisés. Ils ont pour but d'écartier les antagonismes les plus marqués entre les divers secteurs d'activité et l'habitat en réservant des espaces en prévision d'un développement attendu pour les dix à quinze années à venir. De plus, ils servent à orienter les travaux d'infrastructure afin d'assurer un minimum de cohérence entre les possibilités d'accueil des zones et celles des équipements publics.

A la merci des intérêts fonciers

Laissés à l'initiative communale, fréquemment inspirés par des intérêts fonciers et non par une politique précise, ces plans restent le plus souvent prisonniers d'une conception locale très limitée dans l'espace.

Etant élaborés indépendamment les uns des autres, ils sont révélateurs de la concurrence qui anime les collectivités locales (la seule tentative entreprise par le canton de Vaud tendant à amener deux communes à étudier leurs plans en commun s'est soldée par un échec). Afin de préserver le maximum de possibilités de développement et quitte à sacrifier des espaces qui méritaient d'être soustraits à la construction, les communes ont fait preuve, en général, de mégalomanie dans le dimensionnement de leur zone à bâtir et d'une imprévoyance grave en refusant de légaliser d'authentiques zones agricoles.

C'est lorsqu'on juxtapose ces plans que leurs incohérences apparaissent. Il y a d'abord les espaces intersticiels très vulnérables que représentent les communes sans plan de zones. En ce qui concerne ces derniers (considérés comme une démarche élémentaire), il faut constater que la législation vaudoise, déclarée révolutionnaire par les opposants à la loi fédérale, ne contient pas l'obligation pour les communes de les établir ; à ce jour, une centaine sur 385 en sont encore dépourvues. La législation fribourgeoise, quant à elle, ne l'impose qu'aux communes de plus de 1000 habitants, ce qui représente le 15 % d'entre elles.

Des vides

En plus de ces pièces manquantes qui constituent autant d'espaces de faible résistance et, par conséquent, de son caractère dangereusement incomplet, le puzzle des plans de zones, que certains voudraient encore faire passer pour un plan d'aménagement cantonal, frappe par la discontinuité artificielle des affectations due aux limites communales, le statut foncier incertain des meilleures terres agricoles, la rareté des zones à protéger, la surabondance de zones à bâtir dont l'occupation interviendra on ne sait quand, alors même que des équipements sont déjà effectués. Pour combler les vides et conférer plus de cohérence à l'ensemble, la loi fédérale, sans remettre en question la compétence politique de la com-

mune en matière de zones à bâtir notamment, (c'est d'ailleurs ce qui, de tout temps, a préoccupé au premier chef les autorités locales) oblige à faire un plan d'affectation, fixe la période pour laquelle les zones à bâtir doivent être prévues, fait obligation à la commune de les équiper, quitte à ce qu'ensuite elle demande une contribution aux propriétaires et subordonne leur localisation aux composantes d'un plan directeur général, qui peut être soit régional, soit cantonal.

Les plans directeurs généraux

C'est en fait ce rapport de subordination logique (est-il encore nécessaire de démontrer l'interdépendance existant entre le réseau routier régional financé en grande partie par le canton et la distribution des zones industrielles et à bâtir ?) qui est la cause réelle de l'opposition à la loi.

Bien que relevant des cantons, ces plans directeurs, dont les éléments sont clairement définis par le texte législatif, vont réduire les prétentions exagérées de certaines autorités locales en consolidant les mesures de l'arrêté fédéral urgent par exemple. Ils vont coordonner les efforts grâce à des dénominateurs régionaux et cantonaux communs. Ils vont imposer des territoires agricoles qui seront désormais inconstructibles (exception faite pour les bâtiments agricoles) et qui apparaîtront sous forme de zones agricoles dans les plans d'affectation. Bref, ce seront des documents qui contribueront à éliminer une bonne part du laxisme et de l'opportunisme qui règnent dans ce domaine et qu'on déguisait commodément sous le terme de pragmatisme.

Une vieille idée

Cette aspiration à la coordination n'est pourtant pas nouvelle, même parmi les politiciens vaudois. Toutefois, l'idée prévalait qu'il fallait que la concertation repose sur l'adhésion progressive des communes. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'ont été entrepris les travaux aboutissant au plan di-

recteur de la région lausannoise. La confrontation de son contenu et de ce qui s'est passé depuis sa publication est révélateur de son caractère indicatif donc aléatoire. Il en va d'ailleurs de même des engagements spéciaux pris par un certain nombre de communes de la région. Faut-il rappeler que, depuis la convention passée sur la limitation des grandes surfaces de vente, les citoyens ont vu fleurir autour de la capitale vaudoise Adoc, Ségalo et le dernier-né, et non des moindres, Conforama ? Y aurait-il eu meilleur coup de fouet ? Qu'en pense l'Innovation, l'une des seules entreprises à avoir été entravée dans ses volontés de desserrement ?

Par ailleurs, il suffit de voir le paysage en périphérie de Lausanne pour se persuader du caractère progressivement inexistant de l'espace agricole. Voulons-nous par exemple interrompre cette progression à laquelle un plan directeur non contraignant ne peut faire échec ?

Des engagements

C'est justement à de telles questions que doivent répondre les nouveaux plans directeurs régionaux reposant sur des principes, donc des options, et engageant les collectivités publiques qu'ils concernent. On ne peut alléguer ici la peur d'être muselé dans le développement. Un plan directeur peut être revu régulièrement, il faut toutefois présenter de manière très claire les motifs de la révision et avoir de bonnes raisons pour en modifier certains principes. Ce sont ces conditions qui vont garantir à la fois la solidité de l'édifice et son application sur la totalité d'un territoire concerné par une forme de développement qui rendent les parties solidaires les unes des autres.

Pour qui veut une politique d'aménagement du territoire, il n'y a pas d'alternative !

A QUELQUES ABONNÉS

Quelques « rappels » d'abonnement pour l'année en cours sont restés sans effet jusqu'ici. Dont acte !

VAUD

Ecole: des économies à tout prix !

Créer une école meilleur marché : telle semble être l'option pédagogique que le chef du Département de l'instruction publique, le radical Junod, a choisie pour marquer son règne. Dans ce domaine, ses initiatives ne se comptent plus :

— « rénovation de la 4^e année », en fait une « primarisation » de la 4^e permettant à l'Etat de faire une économie de 1 à 2 millions chaque année, puisque l'on supprime 120 postes de maîtres secondaires et qu'on leur interdit d'enseigner en 4^e « rénovée » (les maîtres secondaires sont plus payés et enseignent moins d'heures que les instituteurs) ;

— invitation adressée aux directeurs d'école, aux commissions scolaires à augmenter les effectifs des classes ;

— choix d'une méthode d'allemand « auto-recyclante » (!) (peu de frais pour apprendre l'allemand aux maîtres) ;

— suppression de période de formation pour les futurs maîtres de la zone-pilote de Vevey ;

— dans l'enseignement secondaire, suppression de l'heure de contact — une heure sans programme imposé, donc idéologiquement dangereuse — et réduction du nombre des heures d'appui — timide mesure de compensation des inégalités face à l'école — (au total quelques centaines de milliers de francs d'économie).

Dernière trouvaille : baisser le salaire des stagiaires. Le nouveau règlement sur la formation pédagogique des maîtres secondaires vaudois précise en effet que les licenciés qui feront leur année pédagogique en 1976-77 verront leur salaire passer de 2310 francs à 1660 francs (1540 francs pour les maîtres spéciaux et les maîtresses brevetées). Cette baisse de salaire de près de 30 % ne dispensera pourtant nullement le « défaillant de rembourser une partie du coût de sa formation » (sic) s'il n'enseigne pas deux ans dans les cinq

années qui suivent l'obtention de son brevet. L'apprentissage, ça se paie !

Comme il y aura plus de cent stagiaires l'année prochaine, l'économie réalisée sera de plus de 800 000 francs.

Entre les Junod — Etienne, le président du Vorort, qui affirme que « une fois passé le cap de la récession, la collectivité doit faire son deuil de prestations spéciales allant au-delà de celles dont elle bénéficie déjà et d'une politique expansive en matière d'éducation, de transport et de subventions » (cf. DP 362) et Raymond, qui économise à la tête du Département de l'instruction publique — il n'y a vraiment plus d'autre différence qu'un prénom. Pour le reste, mêmes conceptions, même combat !

Architecture

Inaugurations. Ecole hôtelière à Lausanne. Technicum vaudois à Yverdon. On aimerait découvrir les bâtiments : les journaux nous donnent, vive l'illustration, la tête de M. Debétaz.

Ces constructions représentent un effort majeur de la collectivité. Ils seront à la disposition de plusieurs générations. Ils s'inscrivent dans le terrain.

En conséquence, leurs qualités, leur conception devraient passionner le public. Leur réussite, c'est plus important qu'un exploit sportif, exaltant mais éphémère.

On relève en cette matière pourtant l'absence totale de critique, donc l'absence de formation d'un goût collectif.

Il faut donc dire ici la qualité remarquable du technicum d'Yverdon, admirablement implanté dans son site, conçu par l'architecte Claude Paillard, dans le cadre d'un concours d'architecture, un de ces concours si décriés par les autorités qui aimeraient se simplifier la vie.

On souhaite qu'un large public puisse comparer l'aula de l'école hôtelière, vulgaire salle de cinéma à éclairage clinquant, et l'aula d'Yverdon, qui a du style.

POINT DE VUE

Cosmic Connection

La première révolution, ce fut le feu.

La deuxième, l'agriculture.

La troisième, le charbon.

La quatrième révolution n'aura pas lieu avant plusieurs siècles, si elle a lieu, et même avant plusieurs millénaires.

Mais le noyau est là : c'est une photo, en couleur.

Une photo tellement belle, tellement fantastique que j'en ai presque eu les larmes aux yeux la première fois que je l'ai vue. C'est la photo d'une boule, blanche et bleue sur fond noir. Une boule chaude, vivante, grouillante, peut-être pas exceptionnelle mais unique. Absolument unique in saecula saeculorum amen.

Et cette photo, il faudrait l'accrocher dans toutes les chambres d'enfants, sur toute la terre, et dans tous les parlements, et la reproduire sur la page de garde de toutes les bibles. C'est une photo toute simple : celle d'un clair de Terre, prise par Apollo 11.

Et c'est beau à couper le souffle.

(Si j'étais commerçant, tiens, je la reproduirais sur des T-shirts, avec le commentaire suivant : « Faut pas perdre la boule... », et je gagnerais plein de fric et je pourrais m'acheter une forêt et renflouer un bout de la caisse de DP. A propos, bougres de vieux radins que vous êtes, vous ne pourriez pas la renflouer un peu, cette caisse ? Vous ne pourriez pas trouver de nouveaux abonnés, bande de paresseux !)

Bon. En fait, je voulais vous dire deux mots d'un livre dont la critique littéraire (qui est aussi inutile que l'espéranto, disait Cendrars) n'a, elle, pas pipé mot.

C'est un livre plein de dessins écrit par une grosse tête de l'astrophysique, Carl Sagan¹.

Je crois qu'il l'a écrit pour s'amuser et c'est donc un bon livre, farci d'anecdotes qui, comme toutes les bonnes anecdotes, sont évidemment piquantes.

Sagan n'aime pas tellement les militaires. Il leur balance même quelques baffes ajustées avec une précision qui atteint la minute d'arc. Il dit, par exemple : « Le prix d'un très grand télescope optique établi dans l'espace, capable de fournir des données définitives sur les origines de l'Univers, est comparable aux *dépassements*, dans le budget 1970, du système de missiles Minuteman II ». Il dit, plus loin : « ... Bien sûr, la presque totalité des astronautes et des cosmonautes ont été officiers. On a tout à y gagner : plus il y en aura là-haut, et moins on en aura ici ». Je trouve que c'est un bon truc. D'autant meilleur que lorsqu'ils reviennent sur Terre, ils se font curés ou militent dans les mouvements écologiques.

Une vertu

On peut ne pas être d'accord avec certaines des affirmations de Sagan. Mais on doit lui concéder une vertu : il voit plus loin que son nez — c'est-à-dire infiniment plus loin que la très grande majorité des politiciens. Ce qui l'amène à proposer quelques réaménagements dans le système solaire, par exemple, qui s'intègrent fort bien, à mon sens, dans une conception globale et cohérente de l'aménagement du territoire galactique local.

Bref, je ne vais pas vous raconter le livre. D'ailleurs je ne parle jamais que des livres que je ne peux pas raconter.

Gil Stauffer

¹ « Cosmic Connection », Carl Sagan. Ed. Seuil.

Politique étrangère

Pour une fois, je comprends l'indignation de la presse « bourgeoise ». Un ancien conseiller fédéral socialiste, M. Tschudi ou M. Spühler, pour ne pas le nommer, flanqué d'un conseiller d'Etat vaudois, socialiste lui aussi, et de deux membres du Parti du travail, conseillers nationaux, MM. Muret et Vincent, se sont donc rendus à Moscou. Et là, le camarade Breschnew, ou le camarade Souslow, ou le camarade Kossiguine ont reçu ces Messieurs — qui n'étaient nullement mandatés par le peuple suisse et par ses autorités, ou quoi ? — leur ont déclaré que la Suisse donnait un exemple lumineux dans la lutte pour le maintien de la paix et leur ont conseillé de désarmer encore plus. Ce que, bien sûr, l'affreuse « Voix ouvrière » monte en épingle. Or de quoi se mêlent les Soviétiques, je vous le demande ? De quel droit prétendent-ils donner des leçons à des hommes qui ne représentent d'ailleurs rien ni personne, et qui ne sont pas plus que des vieillards nostalgiques, tisonnant au coin du feu leurs souvenirs douteux ?...

Aïe ! Voici que je me suis encore trompé ! Je mêle de plus en plus les choses, savez-vous ? Il m'arrive même de confondre « La Suisse ou le Sommeil du Juste » avec « Une Suisse au-dessus de tout Soupçon »... Donc, ce n'est pas de l'ancien conseiller fédéral Tschudi (qui voudra bien me pardonner mon erreur), mais de l'ancien conseiller fédéral Chaudet, accompagné non pas d'un socialiste vaudois, mais d'un radical bernois et d'une ou deux autres personnalités « bourgeoises ». Et ces Messieurs ne se sont pas rendus à Moscou, mais en Chine, où les camarades chinois ont eu des mots très élogieux pour l'armée suisse (déjà le regretté Pétain, en 1937, lequel avait ajouté toutefois que tout le problème était de savoir si elle tiendrait jusqu'à l'arrivée des secours français) et ont recommandé à leurs hôtes d'armer encore et de surarmer. Enfin, ce n'est

pas « La Voix ouvrière » qui rapporte la chose, mais entre autres « La Suisse ». Aussi ne peut-on parler (comme Chateaubriand !) de vieillards tisonnant leurs souvenirs, mais plutôt (comme le cardinal de Retz) de « deux ou trois importants faisant mine de penser creux » !

* * *

A propos, mon grand ami, Me Manuel, écrivait dans « La Nation », à propos du suicide d'un objecteur de conscience, qu'il faudrait, dans le cas des objecteurs de conscience, « rechercher quel est l'esprit faussé qui l'a induit en erreur et le condamner aussi comme instigateur ». Je suis tout à fait de son avis ! Par contre, je ne puis être d'accord avec le camarade Berney qui, dans la « Tribune socialiste », répond que, dans ce cas, il faudrait arrêter le Christ, Gandhi, Luther King, etc. En ce qui me concerne tout au moins, ce n'est pas André Bonnard (malgré toute l'admiration que je lui portais) qui m'a « induit en erreur », mais bien ses adversaires qui, par leur étroitesse, leur mesquinerie, leur sottise, etc., par réaction en quelque sorte, m'ont poussé là où je suis. Je propose donc, la mort dans l'âme, de condamner comme instigateurs Me Manuel et, peut-être M. Paul Chaudet, ancien de « La Nation », si je ne me trompe...

J. C.

L'oasis de Moutier

Moutier, c'est bien connu, est désormais le lieu des affrontements Nord-Sud, et du même coup la tête de pont des séparatistes réunis sous la bannière d'Unité jurassienne. La ville se partage toujours davantage, et chaque camp se retranche dans les établissements publics qui lui servent de places fortes. Après que les séparatistes aient coloré en rouge-blanc l'Hôtel de la Gare, il ne reste plus guère qu'un lieu de réunion « libre » en ville de Moutier : il s'appelle l'Hôtel de l'Oasis.

DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Mise au point

L'encart dans la revue militaire « ASMZ » d'un tiré à part du journal « Abendland » (Occident), encart signalé dans DP 360, a déplu à un certain nombre de lecteurs. Dans le numéro de mai d'« ASMZ », la rédaction consacre une page à ces critiques et à une déclaration du rédacteur en chef. Il en ressort que le numéro d'« Abendland » sur l'Afrique du Sud était joint à titre publicitaire, mais qu'il n'y avait pas de mention le précisant. La déclaration se termine par ces mots : « On ne doit pas supposer qu'en encartant « Abendland » la rédaction envisageait de prendre un virage à droite » !

Le même numéro d'« ASMZ » contient le rapport d'activité du comité central de la Société suisse des officiers pour les années 1973 à 1976. Cet effort d'information mérite d'être souligné...

Les ressources dominicales

— *Malgré les difficultés qui assaillent la presse, des éditeurs n'hésitent pas à envisager des transformations de leur « produit ». C'est ainsi que depuis la fin du mois « Sontags Blick », édition dominicale de « Blick », adoptera un nouveau format correspondant à la moitié du format actuel et ressemblera donc à une revue hebdomadaire. Le volume sera augmenté, avec davantage de sport, plus de pages féminines et plus d'informations. Le prix augmentera à 1 franc, ce qui semble devoir être accepté par les lecteurs qui sont déjà au nombre de près de 200 000.*

Il n'y a pas longtemps que la Suisse alémanique dispose d'une presse du dimanche matin, mais celle-ci s'est déjà bien implantée. Rappelons que l'autre journal dominical est le « Berner Tagblatt » qui a été le premier à découvrir qu'il y avait là une lacune à combler. Son tirage est cependant inférieur à celui du « Sonntags Blick », et sa présentation est plus traditionnelle.

— *Un nouveau manuel d'information sur la presse et la publicité « Media Daten » vient de paraître. Il aura deux éditions chaque année, selon une conception déjà connue dans une dizaine de pays.*

— *Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », parmi d'autres sujets tout aussi éclectiques, une dissertation, due à un étudiant de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, sur les différents emplois que l'on pourrait envisager pour les bâtiments de la caserne zurichoise qui sont sur le point d'être abandonnés par l'armée : rien de plus stimulant pour des urbanistes en herbe, semble-t-il, que ces locaux militaires ; le gris-vert n'a pas encore disparu que l'on envisage déjà de loger là, dans de nouveaux immeubles merveilleusement placés au centre de la ville (mais entourés de verdure) plus de 1000 habitants, et dans la caserne à la fois un théâtre, un restaurant et un musée (dans l'espace restant pourraient se tenir chaque semaine un marché et des expositions itinérantes).*

— *A noter, dans le supplément « politique et culturel » de la « National Zeitung », un essai captivant sur le climat social dans notre pays : l'auteur, Dölf Bertschi, analyse le comportement et les motivations des Suisses de trente ans ; à travers une critique de leur quête d'un « mieux vivre » aléatoire, il tente de distinguer les racines d'une certaine « résignation » diffuse parmi des citoyens dont on aurait pu attendre une plus importante capacité de lutte.*

Réveil et rénovation

Dans le même numéro du quotidien bâlois, à lire un texte succinct mais fort bien documenté sur l'activité d'une coopérative de rénovation d'anciens bâtiments à Bâle. Un exemple de réveil architectural et urbanistique sous la forme « artisanale » de l'entraide de quelques locataires décidés à prendre leur sort de « logés » en main, et sans complexes.

Et voici pourquoi votre justice est muette

S'il est une tradition bien ancrée dans les mœurs judiciaires, c'est celle de la « solitude » du magistrat, retranché dans son cabinet, s'abstenant de tout contact avec l'opinion publique avant la date fatidique du procès. Le « savoir » placerait le juge au-delà des contingences, en particulier à l'écart, voire au-dessus de la communauté.

Un événement récent est venu, à Genève, ternir ce cliché, un peu trop traditionnel, d'une justice muette, comme interdite de parole en dehors du prétoire.

Le 10 mai dernier, en effet, le procureur général décidait de convoquer une conférence de presse pour faire le point sur l'internement psychiatrique d'un étudiant en droit. C'était un événement retentissant : l'internement en question avait été vivement contesté dans les milieux les plus larges, la polémique avait ensuite rebondi à la télévision, au long d'une édition de « Table ouverte ».

Après avoir observé le plus longtemps possible une grande discrétion sur cette affaire, le procureur général espérait profiter d'une audience publique de la Chambre d'accusation (particularité de la procédure pénale genevoise) pour répondre aux reproches publiés contre lui (abus de pouvoir et séquestration). Malchance ou « machination », l'avocat du plaignant retirait « in extremis » sa plainte et privait ainsi le magistrat de la possibilité d'exposer dans le détail, et avec la plus large audience, les faits de la cause. D'où cette convocation inhabituelle des journaux pour un plaider « pro domo » : ce faisant, le procureur se déliait en quelque sorte lui-même de son devoir de discrétion...

Convoquer, dans ces circonstances, une conférence de presse, c'était se mettre en marge du processus judiciaire. On peut même soutenir qu'en prenant une telle décision, M. Raymond Foëx acceptait de porter la controverse relative à l'internement psychiatrique sur le terrain qui

lui est naturel, le terrain politique. En effet, les questions posées : qu'est-ce qu'un malade mental dangereux (pour qui s'impose un internement psychiatrique), à partir de quel moment l'ordre public est-il menacé ? Ces questions-là se posent à chacun en conscience.

Il est dès lors facile de comprendre qu'un magistrat consciencieux, accusé d'arbitraire, veuille défendre sa conviction devant l'opinion publique ; il faut même s'en féliciter, que l'on partage ou non les conceptions erronées de l'intéressé. N'en déplaise à ceux qui, criant à l'abus, auraient voulu, semble-t-il, renvoyer sans autre le procureur dans sa tour d'ivoire.

En l'espèce cependant, il faut admettre également que la logique et la justice sont loin d'être satisfaites. Car si l'opinion publique est aujourd'hui renseignée avec la plus extrême précision sur le « curriculum vitae » d'un certain S. D., le silence reste de rigueur sur d'autres sujets, sur la plupart des sujets épineux : ne serait-il pas important que le public soit éclairé sur le cheminement judiciaire de multiples affaires de délinquance financière, et par exemple sur l'instruction pénale à

ouvrir contre MM. P. et Ch. Chamay (DP 359) ? On pourra objecter que notre insistance à demander que toute lumière soit faite sur telle ou telle affaire financière ne se justifie pas, tenu compte que le dénouement normal de tels contentieux est public au moment du procès ; c'est passer sous silence que, dans bien des cas en réalité, lesdits procès n'ont pas lieu : il est devenu évident que, sur ces objets-là, les plaignants et les victimes parviennent, s'ils le désirent vraiment, à faire apparaître des raisons tout à fait légales de ne pas « faire suivre ».

Alors pourquoi deux poids deux mesures dans la publicité donnée à des circonstances troublantes ? Pourquoi, s'il était indispensable de rétablir les faits dans leur « authenticité » vis-à-vis de l'étudiant S. D., serait-il plus légitime d'être discret dans la cause de Ch. et P. Chamay ?

Si l'on veut cesser d'accréditer l'image d'une justice muette, il faut aller jusqu'au bout, et tirer avec impartialité les ultimes conséquences d'une équitable publicité. C'est ce que sont en train de comprendre, en France, les membres du syndicat de la magistrature.

Un calendrier décisif

« 1. L'interruption de la grossesse n'est pas punissable lorsqu'elle est pratiquée par un médecin autorisé à exercer sa profession, dans les douze semaines après le début des dernières règles et avec le consentement écrit de la femme. Le libre choix du médecin est garanti.

» 2. La Confédération prend, avec la collaboration des cantons, les mesures nécessaires pour protéger la femme enceinte et encourager la planification familiale. »

Le peuple et les cantons devront donc se prononcer sur ces deux paragraphes (nouvel article 34 novies de la Constitution), à l'initiative de l'Union suisse pour la décriminalisation de l'avortement. Le Conseil fédéral vient de le faire savoir. Le moins que l'on puisse dire est que la situation,

même si l'Exécutif central reste fidèle à sa ligne de refus de la solution dite des délais, ne se trouve pas encore clarifiée. Loin de là !

L'absence de contreprojet gouvernemental laisse ouverts deux processus de décision qui pourraient devenir inconciliables : d'une part la voie parlementaire (enjeu, le projet de loi) qui pourrait aboutir, à la fin d'une « navette » délicate entre les deux Chambres, à une « solution » dite des indications médicales élargies (cf. le poids démocrate-chrétien), d'autre part la consultation populaire sur l'initiative citée plus haut dont on voit mal qu'elle débouche sur un « oui » des cantons, au moins en un premier temps. En admettant que le travail législatif des députés provoque une demande de référendum, on constate que tout tiendra en définitive au calendrier des votes que proposera le Conseil fédéral.